

REGLEMENT D'EXPO:

Kon.Mij De vrienden der Kat vzw – Baanvelden 28 te 2550 Kontich



Les conditions pour participer à une exposition féline internationale (traditionnelle):

1. Exposants belges doivent faire partie d'un club indépendant Belge reconnu et les exposants étrangers doivent faire partie d'un club indépendant de leur pays
2. Présenter un chat de race (avec nr. de pedigree) ou un chat de maison (chat de gouttière = chat sans pedigree)
3. Le chat présenté doit être en règle au niveau vaccinations (Panleucopénie, Rhinotrachéite, Calcirose et rage) et cela suivant les réglementations nationales et internationales en vigueur
4. Remplir un formulaire d'engagement
5. Directement faire le nécessaire pour le paiement
6. Satisfaire à un contrôle vétérinaire le jour de l'exposition

Inscriptions:

Tous les chats présentés doivent impérativement pouvoir justifier de leur qualité moyennant une copie des pedigrees.

Inscrire veut dire que vous êtes d'accord avec l'obligation de paiement. Si le paiement n'est pas effectué, un rappel de paiement sera envoyé et sera éventuellement récupéré moyennant un huissier. Un supplément de € 50,00 sera ajouté comme frais d'administration.

D'éventuels changements doivent être envoyés directement au secrétariat des inscriptions par écrit après contrôle de notre confirmation.

Pour **les portées** on peut inscrire la maman **gratuitement hors concours**. Les portées= minimum 3 chatons - moins de 3 chatons: apart en classe baby.

Aucun carton de jugement sera envoyé après l'expo!

Seul le club décide de l'acceptation ou non de l'exposant.

Changements et échanges:

Les chats inscrits peuvent être échangé au plus tard 1 semaine avant l'expo à € 7,00 de frais d'administration par chat. Aucun chat absent/annulé sera remboursé.

Tous changements de classe doivent être envoyé par écrit au plus tard le lundi avant l'expo. Le jour de l'expo AUCUN changement sera effectué.

Paiements:

Les inscriptions que nous recevons **doivent être payées directement**. Dans ce but, nous enverrons un email à l'exposant mentionnant le montant à payer et les données bancaires. Seulement après réception du montant nous acceptons les inscriptions et nous envoyons la lettre de confirmation par email.

Cela veut dire que tant que les inscriptions n'ont pas été payées que les chats ne sont PAS INSCRITS.

Paiements au compte: BNP Parisbas Fortis - IBAN BE89 0011 5854 7485 – BIC: GEBABEBB de la Soc. Royale Les Amis du Chat d'Anvers, Baanvelden 28 – 2550 Kontich.

Une semaine avant l'expo les inscriptions seront clôturées ou plus tôt si le nombre max. de chats est atteint.

*Le jour de l'expo aucun paiement sera accepté, car sans lettre de confirmation ces chats **NE SERONT PAS PLACÉS** dans la salle!*

Aucun remboursement - et cela sous aucun excuse - sera fait pour des chats absents et/ou des exposants absents le dimanche!!

Contrôle vétérinaire:

A l'entrée chaque exposant recoit une enveloppe contenant une lettre pour le contrôle vétérinaire. Celui-ci à lieu à partir de 8.00 H jusqu'à 9.30 H.

Les chats inscrits venant de pays étrangers doivent être en possession d'un passeport Européen valable avec les vaccins obligatoires (typhus et coryza avec vaccins morts valable 1 an et vaccins vivants atténués valable 2 ans, la rage à partir de 4 mois d'âge et vacciné il y a 30 jours).

Les chats refusés par le vétérinaire ne seront pas admis dans la salle d'expo (non plus dans leur box de transport chez l'exposant). Le verdict du vétérinaire est immédiatement applicable et ne souffre aucune contestation tant de la part de l'éleveur que de celle de l'organisateur.

Les chats peuvent être refusés en cas de:

- présence de puces
- gestation
- otite
- la teigne
- maladies contagieuses
- problèmes de vaccination et/ou documents
- autres problèmes constatés par le vétérinaire-contrôleur

Cages:

Sur les cages ou dans tous les documents utilisés lors d'une exposition ou d'une présentation ne doivent en aucun cas figurer des mentions telles que "à vendre", "à céder".

Litière gratuite n'est pas toujours disponible!

Vous pouvez uniquement utiliser les cages avec le numéris pour vos chats.

Les cages de club mesurent **65 x 65 x 65 cm**. L'utilisation de rideaux est obligatoire. Pour la disposition des cages dans les carés on tiendra compte dans la mesure du possible. Les exposants qui - sans accord du secrétariat - quittent leurs cages pour déposer leurs chats dans d'autres cages, risquent d'être disqualifiés.

Cages perso:

Les cages personnelles sont autorisées. Les cages de 1m30 avec seulement 1 chat doivent payer un supplément de € 15,00.

Jugements:

Durant toute la période, les chats inscrits doivent demeurer dans les cages. Ils peuvent quitter cette cage pour le jugement ou remises de prix au podium. Les chats ne peuvent en aucun cas quitter la salle sous risque de disqualification.

Les exposants et les personnes qui les accompagnent, ne peuvent pas parler de leurs chats avec les juges jusqu'à la fin des élections Best in Shows.

Responsabilité:

Les Amis du Chat et ses collaborateurs ne sont pas responsables pour:

- dégâts aux personnes et/ou animaux ou affaires personnelles des exposants et ses compagnons, ou au visiteurs, pendant l'exposition;
- pertes d'animaux et/ou matériel ou affaires personnelles des exposants et visiteurs;
- maladies ou blessures et tous frais entraînés que les chats exposés peuvent éventuellement subir;
- maladies ou blessures et tous frais entraînés que les exposants et leurs accompagnants ou visiteurs peuvent éventuellement subir;
- chaque exposant est responsable pour les dégâts causés par ses chats.

Dans tout autres cas dans lequel le règlement ne prévoit pas, seul le comité DVDK décide.